REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 2 juin 2020]

Date de la convocation
27 mai 2020
Date d'affichage
3 juin 2020

Nombre de conseillers

En exercice :	31
Présents :	21
Procurations :	4
Votants :	25

Patrice GAUSSERAND *Maire*, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Francis RUFFEL, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Monique GUILLE, Christian PERO, *Maires Adjoints,* Martine VIOLETTE, Thierry BODDI, Lahcene BAAZIZ, David AMALRIC, Eric PILUDU, Françoise BONNET, Christelle HARDY, Martine BOISSIERE, Laurent SQUASSINA, Bernard BARTHE, Chantal CAUSSE, Jean BATAILLOU, Paul-François COLLIN, *Conseillers*

Absents et représentés : Pierre COURJAULT-RADE, Maxime BARBAOUAT, Marie-Françoise BONELLO, Michèle RIEUX

Absents : Philippe PILLEUX, Christophe CAUSSE, Marie-Christine BOUTONNET, Aurélie TREILHOU, Stéphanie NELATON, Thomas DOMENECH

N° 048/ 2020

Secrétaire de séance : Dominique Hirissou

OBJET DE DELIBERATION : Vote du budget primitif 2020 – Budget Principal

Monsieur le Maire, Patrice GAUSSERAND, présente le budget primitif 2020 – Budget principal comme suit :

Fonctionnement	17 639 847,08 €
Investissement	8 471 713,38 €
Total du budget	26 111 560,46 €

Il est donc procédé au vote du budget primitif 2020 – Budget principal comme suit :

- POUR : 20 ABSTENTION : 0 CONTRE : 5

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2020 – Budget principal tel que présenté ci-dessus,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Gaillac, le 3 juin 2020

Le Maire

Patrice GAUSSERAND

VILLE DE GAILLAC (Tarn) 81600

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20200603-048-2020-DE
Date de télétransmission : 03/06/2020
Date de réception préfecture : 03/06/2020

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)